

Alençon, le 13 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID19

Lancement de la campagne de vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans à partir du lundi 18 janvier dans l'Orne

À partir de ce lundi 18 janvier, les personnes âgées de plus de 75 ans qui le souhaitent pourront se faire vacciner contre la Covid-19 dans les 7 centres de vaccination ouverts dans l'Orne.

Ces centres sont situés :

ALENÇON	
HALLE AUX TOILES	Rue Porchaine - Cours Clémenceau à Alençon
ARGENTAN	
ESPACE RENE CASSIN	3 impasse du Gal Giraud à Argentan
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	
CENTRE DEP. DE SANTE	17 avenue du docteur Jacques Aimez à Bagnoles
FLERS	
CH FLERS	Rue Eugene Garnier à Flers
L'AIGLE	
PSLA de L'AIGLE	1 rue du Moulin à L'Aigle
DOMFRONT-EN-POIRAI	
CHIC des Andaines	Rue de la gare à Domfront
MORTAGNE-AU-PERCHE	
CARRE DU PERCHE	23 rue Ferdinand de Boyères à Mortagne au Perche

Prises de rendez-vous et accueil des personnes :

Chaque personne âgée de plus de 75 ans résidant dans l'Orne sera informée qu'elle pourra se faire vacciner par courrier et/ou mail de l'assurance maladie.

L'accueil se fera sur rendez-vous uniquement.

Les rendez-vous pourront être pris

- sur internet : www.sante.fr, accessible dès demain dans la journée.
- par téléphone : **02 79 46 11 56**. Ce numéro régional est accessible dès ce jeudi 14 janvier 14 heures puis de 8 heures à 18 heures 7 jours sur 7.

Les modalités pratiques pour chacun des centres sont détaillées sur le site sante.fr et sur le site de l'ARS Normandie.

Le jour du rendez-vous, la personne, munie de sa carte vitale et d'une pièce d'identité.

À ce stade, la priorité est donnée aux personnes âgées de plus de 75 ans. Nous comptons sur l'esprit de responsabilité des personnes qui ne relèvent pas de cette tranche d'âge pour ne pas se présenter au centre de vaccination. N'étant pas encore concernées, le vaccin ne pourra pas leur être administré. Cette possibilité leur sera ouverte très prochainement.

A ce jour, les personnes pouvant se faire vacciner sont donc :

- . Les personnes âgées en EHPAD ou en unité de soin de longue durée.
- . L'ensemble des professionnels de santé de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités.
- . Les pompiers de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités.
- . Les aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités.
- . Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées.

Et à compter du lundi 18 janvier, les personnes de plus de 75 ans à domicile.